



PROCÈS-VERBAL

du Conseil municipal de la Commune de ST-LEGER SOUS CHOLET

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2011 - 20h45

L'an Deux mille onze, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le 28 novembre 2011, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, Maire de la Commune.

Membres présents : J.P. OLIVARES, J.C. SORIN, C. DROUET, J.P. JOSELON, M. POTIRON, C. USUREAU, C. OGER, V. GOURDON, O. BACLE, B. AUDUSSEAU, M.F. CEUS, C. RIPOCHE, R. MARCHAND, R. SCELO, M. AUBRY, O. MAQUAIRE M. GUEDON, J.R. TIGNON, M.J. TANGUY

Membres excusés : C. TILLETTE (*pouvoir donné à J.P. OLIVARES*), M. TIGNON

Secrétaire de séance : Christian USUREAU

~~~~~

### **I – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2011**

Adopté à l'unanimité.

### **II – PROPOSITION DU GROUPE GAMBETTA POUR LA ZONE DE LA PRAIRIE**

Le Groupe GAMBETTA, dont le siège est à CHOLET, est venu présenter son projet d'aménagement et de constructions sur le secteur de la "Prairie".

Il est précisé que ce groupe, pour cette opération, mettra deux sociétés à la disposition de la Commune, à savoir : la S.C.I.C. COIN DE TERRE ET FOYER, et la S.A. HLM GAMBETTA LOCATIF.

Ce projet correspond à leur objectif d'aider le parcours résidentiel des ménages au sein d'un quartier, en développant la diversité entre l'accession résidentielle classique et le locatif social.

Une étude réalisée par le CAUE faisait ressortir la possibilité de construire une quarantaine de logements sur le terrain d'une superficie de 15 800 m<sup>2</sup> environ.

Le groupe GAMBETTA propose un aménagement en 4 îlots :

- Locatifs : 8 logements
- Famille monoparentale / Actif isolé : 11 logements T3
- Accession familles : 10 logements T4 et T5
- Seniors : 8 logements T3 et T4

Le prix d'acquisition proposé à la Commune, tenant compte des différents types de destination des îlots, est de 8.32 €/m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**ACCEPTE à l'unanimité cette proposition financière de la S.C.I.C. COIN DE TERRE ET FOYER et la S.A. HLM GAMBETTA LOCATIF.**

**PRECISE que la superficie à céder sera déterminée après une étude plus avancée et qui prendra en compte les limites que la Commune va définir, en particulier, avec l'association utilisatrice du terrain bâti limitrophe.**

### **III – TERRAINS DE FOOTBALL – ACQUISITION DU FONCIER**

Monsieur le Maire expose :

Les parcelles figurant au cadastre de la Commune, Section AE n<sup>s</sup> 86 et 87, d'une superficie respective de 9 377 m<sup>2</sup> et 7 750m<sup>2</sup> supportant les terrains de football, sont louées aux Consorts DE VIENNE depuis le 1<sup>er</sup> août 1966.

Il y a quelques années, le montant de la location a été remis en cause par les consorts De Vienne. A la suite de discussions, la vente des parcelles à la Commune a été évoquée.

Depuis quelques mois, les négociations ont repris.

Le service des Domaines par courrier du 15 avril 2010, a indiqué, à titre officieux, que le prix d'acquisition pouvait approximativement s'établir à 68 000 €. Les Consorts DE VIENNE demandaient largement plus.

Une offre a été faite à **74 500 €** qui a été acceptée et assortie d'un pacte de préférence et d'un engagement de la Commune de ne pas modifier l'utilisation en équipement public. Les modalités et durées de ces engagements n'ont pas été arrêtées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**ACCEPTTE les conditions financières, à savoir, la cession à 74 500 €.**

**CHARGE Monsieur le Maire de poursuivre les négociations, afin de trouver une entente sur les engagements.**

### **IV – POINT SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2011 ET TRANSFERT DE CREDITS**

Monsieur le Maire expose :

Un examen de l'exécution budgétaire a été effectué par la Commission.

#### **FONCTIONNEMENT**

Quelques comptes, tant en dépenses qu'en recettes, varient par rapport au vote du budget primitif, mais sans que ce soit excessif.

Les crédits pour chaque chapitre, seront suffisants pour clore l'exercice.

La situation au 23/11/2011 est la suivante :

FONCTIONNEMENT – PREVISIONS : 2 247 347.00 €

Dépenses : 1 285 369.65 €

Recettes : 1 944 557.97 €

Pour mémoire, il a été voté au Budget Primitif, un virement à la section d'investissement d'un montant de 711 245 €. Ceci explique la différence entre les dépenses et recettes.

## INVESTISSEMENTS

| <b>RECAPITULATIF</b>                                  |                         |                                   |                              |                   |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-------------------|
| <b>DESIGNATION</b>                                    | <b>ARTICLE</b>          | <b>MONTANTS PREVUS<br/>et DCM</b> | <b>MONTANTS<br/>DEPENSES</b> | <b>RESTE</b>      |
| Déficit d'investissement reporté                      |                         |                                   |                              |                   |
| Voies et réseaux                                      | 2315                    | 120 000.00                        | 8 280.68                     | 111 719.32        |
| Bâtiments                                             | 2313                    | 424 286.00                        | 14 155.88                    | 410 130.12        |
| Espaces verts                                         | 2312                    | 35 000.00                         | 22 313.19                    | 12 686.81         |
| Terrain + divers                                      | 202-2031                | 96 116.00                         | 8 682.63                     | 87 433.37         |
| Matériel + mobilier                                   | 2182-2183-<br>2184-2188 | 24 644.00                         | 16 173.59                    | 8 470.41          |
| Emprunts                                              | 1641-1643-<br>1678      | 205 000.00                        | 194 356.60                   | 10 643.40         |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                                     |                         | <b>905 046.00</b>                 | <b>263 962.57</b>            | <b>641 083.43</b> |
| <b>DEPENSES EFFECTUEES MAIS NON PREVUES AU BUDGET</b> |                         |                                   |                              |                   |
| Enrouleur stade                                       | 2158                    |                                   | 5 738.35                     | -5 738.35         |
| Motoculteur honda                                     | 21571                   |                                   | 1 250.00                     | -1 250.00         |
| <b>SOUS-TOTAL</b>                                     |                         | <b>0.00</b>                       | <b>6 988.35</b>              | <b>-6 988.35</b>  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                  |                         | <b>905 046.00</b>                 | <b>270 950.92</b>            | <b>634 095.08</b> |

A la suite de l'examen détaillé, les remarques suivantes sont émises :

### DEPENSES :

- Mobilier et matériel : regrouper les 7 675 € et 168 € à "Matériel divers" (crédits non affectés lors du vote du B.P.)
- Espaces verts : regrouper en "Divers espaces verts" (dépenses prévues) les dépenses : poubelles, tables, bancs
- Voies et réseaux – PAVE : transférer la dépense pour la plateforme élévatrice, en dépenses de bâtiments (2313)

RECETTES : R.A.S.

|                                                                                                                           | <b>Montant voté au B.P.</b> | <b>Recettes réalisées</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                                                                                      | 905 046.00                  | 197 658.97                |
| Pour mémoire, la recette principale votée au B.P. est le virement de la section d'investissement qui s'élève à 711 245 €. |                             |                           |

### **RESULTAT AU 23/11/2011 (Réalizations 2011 et reports 2010)**

| <b>Fonctionnement</b> | <b>Dépenses</b>                  | <b>Recettes</b> |
|-----------------------|----------------------------------|-----------------|
| Prévision 2 247 347 € | 1 285 369,65 €                   | 1 944 557,97 €  |
|                       | <b>Différence + 659 188,32 €</b> |                 |
| <b>Investissement</b> | <b>Dépenses</b>                  | <b>Recettes</b> |
| Prévision 905 046 €   | 264 234,01 €                     | 197 658,97 €    |
|                       | <b>Différence - 66 575,04 €</b>  |                 |

## RUE DES MAUGES

| DEPENSES                         |                  | RECETTES                                      |                  |
|----------------------------------|------------------|-----------------------------------------------|------------------|
| Voirie et Signalisation          | 417 080 €        | TVA ( 2014)                                   | 65 500 €         |
| Enfouissement des réseaux        | 155 000 €        | Amende de Police (2012)                       | 17 500 €         |
| Frais de dossier et reproduction | 6 400 €          |                                               |                  |
| TOTAL                            | <b>578 480 €</b> | TOTAL                                         | 83 000 €         |
| <b>Charge finale 495 480 €</b>   |                  |                                               |                  |
|                                  |                  | Inscription budgétaire du BP 2011             | 114 000 €        |
|                                  |                  | Recette à inscrire au BP 2012                 | 17 500 €         |
|                                  |                  | Inscription complémentaire nécessaire en 2012 | 446 980 €        |
|                                  |                  | TOTAL                                         | <b>578 480 €</b> |

Il conviendrait de prévoir une délibération afin d'avoir des restes à réaliser et pouvoir honorer les dépenses avant le vote du BP 2012.

Le SIEMML dit qu'il faut prévoir 60 000 €.

La CAC a répondu qu'il faut au minimum prévoir la tranche ferme, soit 237 712.54 € TTC avec une déduction éventuelle des 5% de retenue de garantie, soit 11 885 € TTC.  
 $237\,712.54 + 60\,000 - 11\,885 = 285\,827.54$

A déduire les crédits restants : 112 436.23 ➔ 173 391.31

La CAC peut demander des remboursements de frais. Prévoir un transfert un peu supérieur :  $\cong 180\,000$  €.

### Des transferts de crédits sont à prévoir :

|                                                             |                     |                               |                    |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------|--------------------|
| Compte 1643 - Emprunts                                      | + 5 000.00          | Compte 2031 - Etudes (CAUE)   | -5 000.00          |
| Compte 2188 - Achat de matériel                             | + 5 000.00          | Compte 2313 - Salle des Fêtes | -265 000.00        |
| Compte 2111 - Acquisitions foncières (terrains de football) | + 80 000.00         |                               |                    |
| Compte 2315 - Travaux rue des Mauges                        |                     |                               |                    |
| Voirie et signalisation                                     | + 180 000.00        |                               |                    |
|                                                             | <b>+ 270 000.00</b> |                               | <b>-270 000.00</b> |

**ACCORD à l'unanimité du Conseil municipal sur les transferts de crédits.**

## V – TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente la proposition pour les divers tarifs des services communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

Sachant que l'inflation, fin octobre 2011, est de 2.3% (2.4% pour les dépenses communales), la Commission Finances a proposé une augmentation de 2.5% avec un arrondi au nombre entier le plus proche

| Désignation                                                                                                                                                                     | Tarifs 2010                                      | Tarifs 2011 | 2,5%   | Propositions | VOTE                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-------------|--------|--------------|-----------------------|
| <b>Concessions du Cimetière (tombe de 2m<sup>2</sup>)</b>                                                                                                                       |                                                  |             |        |              |                       |
| . durée 30 ans                                                                                                                                                                  | 54.00                                            | 55.00       | 56.38  | 56.00        | 56.00                 |
| . durée 50 ans                                                                                                                                                                  | 69.00                                            | 70.00       | 71.75  | 72.00        | 72.00                 |
| <b>Locations des salles</b>                                                                                                                                                     |                                                  |             |        |              |                       |
| <b>Aux associations St-Légeoises :</b>                                                                                                                                          |                                                  |             |        |              |                       |
| . salles                                                                                                                                                                        | Gratuité                                         | Gratuité    |        | Gratuité     | Gratuité              |
| . Vaisselle Foyer                                                                                                                                                               | 30.00                                            | 30.00       | 30.75  | 31.00        | 31.00                 |
| . Vaisselle petit pré                                                                                                                                                           |                                                  |             |        | 20.00        | 20.00                 |
| . caution en cas de dégradation                                                                                                                                                 | + 150.00                                         | + 200.00    |        | 200.00       | 200.00                |
| <b>Associations non St Légeoises à but non lucratif</b><br>Demande faite par un adhérent St Légeois                                                                             | Gratuité                                         | Gratuité    |        | Gratuité     | Gratuité              |
| <b>Aux particuliers : St-légeois ou membre d'un bureau d'association</b>                                                                                                        |                                                  |             |        |              |                       |
| . vin d'honneur (sans distinction de salle)                                                                                                                                     | 77.00                                            | 79.00       | 80.98  | 81.00        | 81.00                 |
| . vin d'honneur Foyer + cantine                                                                                                                                                 | 145.00                                           | 148.00      | 151.70 | 152.00       | 152.00                |
| . foyer                                                                                                                                                                         | 130.00                                           | 133.00      | 136.33 | 136.00       | 136.00                |
| . foyer 2 jours consécutifs                                                                                                                                                     | 207.00                                           | 211.00      | 216.28 | 216.00       | 216.00                |
| . salle du Petit Pré                                                                                                                                                            | 96.00                                            | 98.00       | 100.45 | 100.00       | 100.00                |
| . salle du Petit Pré 2 jours consécutifs                                                                                                                                        | 150.00                                           | 153.00      | 156.83 | 157.00       | 157.00                |
| . Vaisselle foyer                                                                                                                                                               | 30.00                                            | 30.00       | 30.75  | 31.00        | 31.00                 |
| . Vaisselle petit pré                                                                                                                                                           |                                                  |             |        | 20.00        | 20.00                 |
| . caution en cas de dégradation                                                                                                                                                 | + 150.00                                         | + 200.00    |        | 200.00       | 200.00                |
| <b>Activités annuelles hors associations (créneau horaire de 2h hebdomadaires)</b>                                                                                              |                                                  |             |        |              |                       |
| → pôle culturel ou foyer                                                                                                                                                        | ★ 252.00                                         | 257.00      | 263.43 | 263.00       | 263.00                |
| - de 20 séances annuelles                                                                                                                                                       | ★ 130.00                                         | 133.00      | 136.30 | 136.00       | 136.00                |
| <b>Médiathèque municipale</b>                                                                                                                                                   |                                                  |             |        |              |                       |
| . cotisations                                                                                                                                                                   | 12.00                                            | 12.00       |        | 12.00        | 12.00                 |
| . pénalités                                                                                                                                                                     | + 0.15                                           | + 0.15      |        | + 0.15       | 0.15                  |
| . perte ou détérioration de la carte d'abonné                                                                                                                                   | 1.00                                             | 1.00        |        | 1.00         | 1.00                  |
| <i>L'adhésion (pour 12 mois consécutifs) est gratuite pour :</i>                                                                                                                |                                                  |             |        |              | + Montant forfaitaire |
| • Les enfants jusqu'à 16 ans.                                                                                                                                                   |                                                  |             |        |              |                       |
| • Les étudiants, lycéens et apprentis jusqu'à 18 ans, sur présentation du certificat de scolarité, du contrat d'apprentissage ou de qualification, le jour de leur inscription. | L'association propose de garder les mêmes tarifs |             |        |              | ★ Forfait annuel      |

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DONNE son ACCORD à l'unanimité sur ces tarifs.**

## **VI – CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL OCSIGENE – Subvention de régularisation pour le soutien administratif**

Mme DROUET, adjointe, expose :

Le soutien administratif à l'A.E.L.A. a été transféré à la Séguinière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cependant le Centre Social Intercommunal OCSIGENE qui auparavant effectuait cette tâche, a, en début d'année, consacré du temps pour transmettre les informations et clôturer les comptes de l'exercice 2010.

Pour cette tâche, le Centre Social Intercommunal OCSIGENE demande **1 642.95 €** à l'ensemble des 4 communes : St-Léger sous Cholet, la Séguinière, St-Christophe du bois et la Romagne. Au prorata, la charge pour St-Léger s'élève à **506.58 €, arrondi 507 €.**

Il est proposé de verser cette somme sous forme de subvention.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DONNE son accord à l'unanimité.**

## **VII – C.S.I. OCSIGENE – Soutien administratif**

Mme DROUET, adjointe, rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> février 2011, un agent communal de la Séguinière est mis à disposition des associations enfance de St-Léger et de la Séguinière pour assurer le soutien administratif.

Conformément aux conventions passées, l'agent communal consacre 7h par semaine et par association à ces activités.

Le coût s'élève à 12 418 €, soit 6 209 € pour St-Léger. Cette somme sera facturée à l'A.E.L.A.

En outre, pour l'exercice de ce travail, il a été nécessaire à la Commune de la Séguinière de s'équiper d'un logiciel informatique spécifique.

Le coût s'élève à 1 787 € HT avec une participation de 999 € de la CAF.

Le solde à la charge des communes est de 788 €.

Il est demandé à l'assemblée de :

- DECIDER le versement d'une subvention d'un montant de 6 209 € à l'AELA, tout en précisant que de cette somme, sera défalqué le montant de 576.94 € correspondant à la participation de la CAF à l'acquisition du logiciel "gestion" par l'association, qui avait été financée en totalité par la Commune début 2011.
- VERSER la somme de 394 € à la Commune de la Séguinière correspondant à 50% du solde des dépenses informatiques.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**ADOpte à l'unanimité.**

## **VIII – I. Remboursement des fluides et de la dépense "ménage" par le C.S.I. OCSIGENE - Régularisation**

Mme DROUET, adjointe, expose :

Le Centre social Intercommunal OCSIGENE remboursait à la Commune, les dépenses relatives aux fluides et au ménage.

Depuis la construction de la Maison de l'Enfance, les compteurs sont séparés et il est donc possible au Centre Social de payer directement aux fournisseurs.

Ainsi, pour simplifier la situation, les démarches ont été effectuées auprès des prestataires. En outre le Centre Social a pris en charge directement le ménage.

Il n'y aura donc plus à l'avenir de convention de remboursement de charges.

Le reliquat de recette à percevoir auprès du Centre Social Intercommunal OCSIGENE s'élève à **2 931.48 €.**

Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention en vu de la perception de cette somme.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DONNE son ACCORD à l'unanimité.**

## **IX – MISE A DISPOSITION DU S.I.E.M.L. DU MATERIEL ECLAIRAGE PUBLIC**

M. SORIN, adjoint, expose :

La Commune a, par délibération du 8 juin 2007, transféré sa compétence « Eclairage public » au profit du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Maine et Loire (SIEML)  
Ce transfert comporte la mise à disposition des biens correspondants, qu'il convient de formaliser par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties.

La valeur du matériel mis à disposition du SIEML est de 563 547.18 €.

### Obligations du SIEML

Le Syndicat procèdera sur demande expresse de la Commune, aux travaux d'extension ou de renouvellement des ouvrages. Le choix du type de luminaire reste de la compétence de la Commune. En cas d'installation ou de renouvellement du matériel d'éclairage, la Commune pourra bénéficier d'une prise en charge financière de la part du SIEML et ce, conformément aux délibérations prises en la matière par le Comité Syndical du SIEML et des crédits votés chaque année par celui-ci.

La durée du transfert de compétence est fixée à 10 ans, sauf dénonciation, sous réserve d'un préavis de 3 mois.

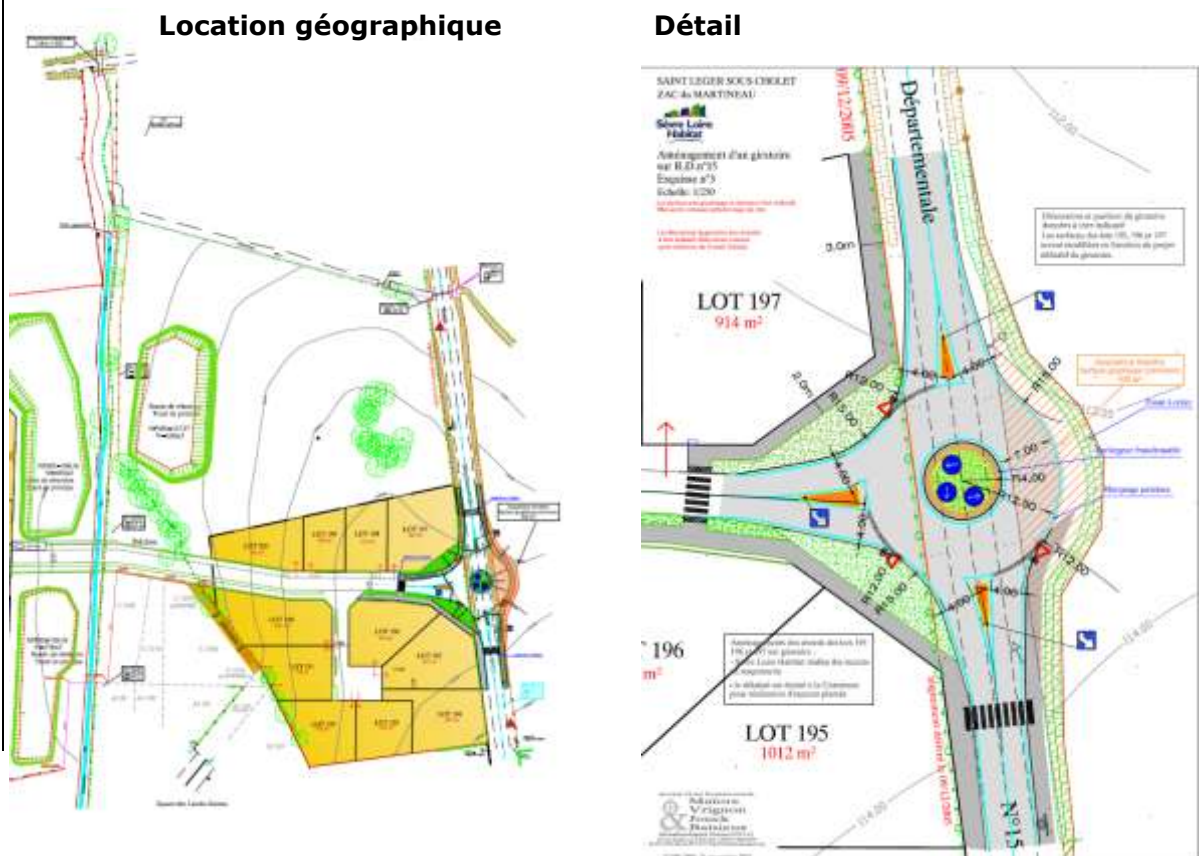
Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **ADOpte à l'unanimité les termes du procès-verbal**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.**

## **X - DIVERS**

### **10.1 – Futur rond-point route du May sur Evre**

Monsieur le Maire présente le schéma du futur rond-point à réaliser route du May sur Evre.



Monsieur le Maire indique qu'un chiffrage est en cours.

Lorsque le dossier sera complet, il sera transmis au Département afin de réévaluer la subvention octroyée en 2005.

### **10.2 – Implantation de la future déchetterie rurale – Modification de classement des parcelles.**

M. le Maire rappelle que se déroule en ce moment, l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme.

Il indique que la déchetterie intercommunale avec la Commune du May sur Evre, pourrait être implantée sur St-Léger.

La C.A.C. étudie une implantation route du May sur les parcelles cadastrées C 231, 232 et 233.

Afin de ne pas entraver ce projet, il est proposé de modifier le classement actuellement en zone A - *zone de protection du potentiel agronomique, économique et biologique des sols (zone agricole)* et de le passer en zone Ne - *zone naturelle réservée pour les installations spécifiques (station d'épuration)*.

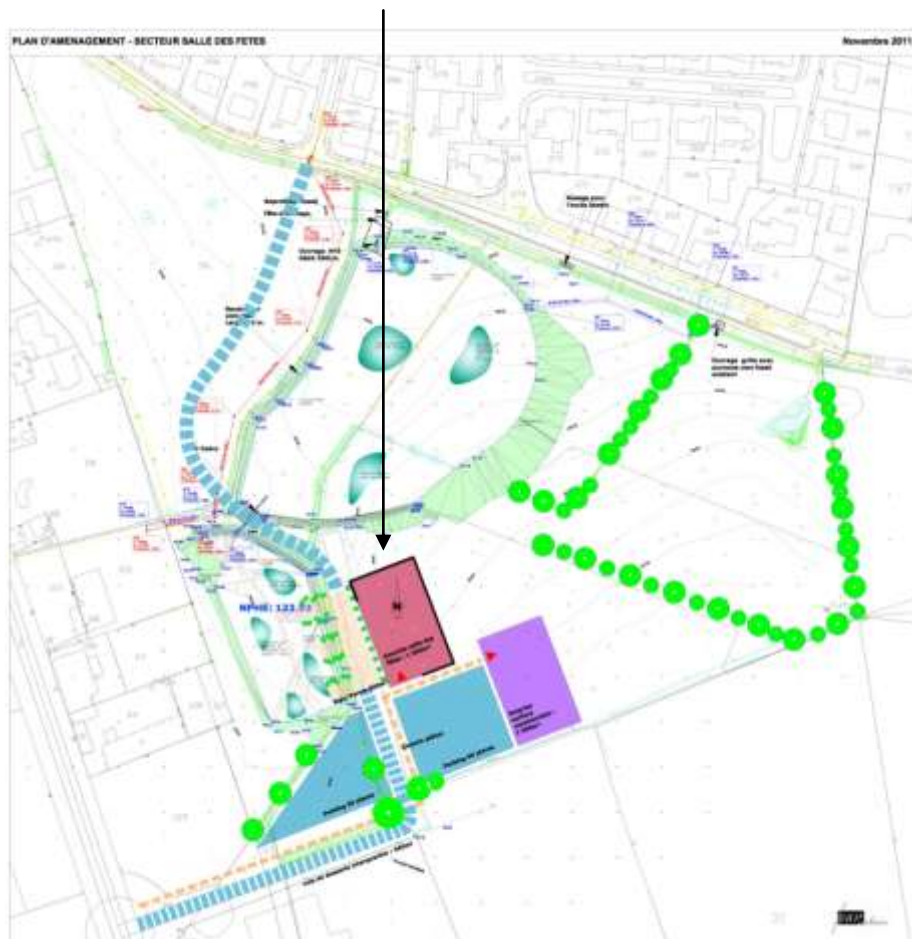
Le Conseil municipal après avoir délibéré,

**DONNE son accord de principe**

**DEMANDE qu'une rencontre avec la CAC soit programmée, pour déterminer précisément les contraintes liées à une déchetterie et l'emprise nécessaire.**

### **10.3 – Construction d'une salle des fêtes**

M. OGER, adjoint, présente le plan d'aménagement du secteur de la Prairie, avec le positionnement de la salle des fêtes.





Le Conseil, après discussion :

- **VALIDE le passage (voirie) entre le parvis et la salle des fêtes.**
- **DEMANDE :**
  - o que le parvis et la salle des fêtes soient translatés dans la direction nord, de ce fait on rapproche l'ensemble du grand bassin et on gagne en largeur du parvis. Il convient de vérifier que le dénivelé le permette et cela, sans surcoût.
  - o que l'emplacement de la salle des fêtes sur le plan, soit symbolisé par un carré et non un rectangle pour ne pas influencer l'architecte.
  - o que le nombre de places sur les parkings, soit précisé, car il y a une distorsion entre les indications du plan et l'estimatif. S'il y a déplacement de la salle vers le nord, il y a automatiquement agrandissement du parking principal.

M. OGER poursuit ensuite par la présentation du tableau des surfaces et de l'estimatif.

Pour une surface utile intérieure du bâtiment de 1 157 m<sup>2</sup>, le coût s'élève à 2 753 670 € TTC. Avec le parvis, la terrasse, les honoraires et les provisions, le coût global de l'opération est estimé à 3 828 247 € TTC.

Le coût du stationnement à ajouter serait de 348 561 € TTC. Toutefois, le type de sol n'est pas arrêté et peut générer une diminution du coût.

M. le Maire fait aussi remarquer que la réalisation des stationnements, peut être étalée dans le temps.

Le compte-rendu de la réflexion du Conseil va être transmis au bureau d'études qui va ainsi pouvoir passer à la consultation en vue du choix de l'architecte.

#### **10.4 – Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe au service Comptabilité**

Suite à la réussite d'un agent du service comptabilité à un concours, il est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (IB 298-413) et la suppression du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (IB 297-388).

L'incidence financière annuelle, charges comprises, est de 178.35 €.

Ces modifications pourraient intervenir le **1er janvier 2012**.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

**DONNE son ACCORD à l'unanimité.**

## **XI – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS**

### **11.1 – VIE SOCIALE**

Cantine :

- La fréquentation moyenne journalière est de 184 repas (176 en septembre)
- Du fait du nombre d'enfants, un agent effectue un temps complémentaire de 30mn à titre d'essai. Le coût annuel est évalué à 965 €. Si cette situation devait perdurer, une modification de poste serait proposée.

Demandeurs d'emploi : 116 personnes au mois d'octobre

## **11.2 – VIE ASSOCIATIVE**

*Demands de subvention* : un bilan pour chaque grande manifestation sera demandé, ainsi qu'un état de la trésorerie.

## **11.3 – DEVELOPPEMENT DURABLE**

*Economie d'énergie dans les bâtiments communaux* : les services techniques procèdent à la pose de minuteurs.

## **11.4 – COMMUNICATION**

*Conseil Municipal d'Enfants* :

- Elections ce jour. Les nouveaux membres sont :
  - o Ecole publique : Agathe CHARRIER, Fantine ROMBI, Cédric AUDOUIT, Loan CHOTARD
  - o Ecole privée : Alexandre DANIAU, Flavie GIET
- La prochaine séance aura lieu le 10 décembre avec remise d'un chèque à la Croix Rouge.

## **XII – CALENDRIER**

### **DECEMBRE 2011**

- . **Samedi 3** : visite des bâtiments – 9h00
- **Lundi 5** :
  - Bureau CAC
- **Mardi 6** : Commission INTERCOMMUNALITE – 19h30
- **Lundi 12** : Commission COMMUNICATION – 20h30
- **Mercredi 14** : Commission VIE ASSOCIATIVE – 20h30
- **Lundi 19** :
  - Conseil CAC
  - Commission DEVELOPPEMENT DURABLE – 20H30
- **Mercredi 21** :
  - Commission VIE SOCIALE - 20h30

### **JANVIER 2012**

- **Lundi 2** :
  - o Bureau CAC – 18h
  - o Commission CADRE DE VIE – 20h30
- **Lundi 9** : Commission COMMUNICATION – 20h30
- **Lundi 16** :
  - o Conseil CAC – 18h30
  - o Commission DEVELOPPEMENT DURABLE – 20h30
- **Mercredi 18** : Commission VIE SOCIALE – 20h30
- **Vendredi 20** : Vœux au personnel - Foyer
- **Lundi 23** : Vœux aux forces vives – Foyer 19h00
- **Lundi 30** : Commission VIE ASSOCIATIVE